

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS DE FIRMINY DU 16 SEPTEMBRE 2024

Direction en charge : Direction Ressources et Appuis fonctionnels
Service en charge : Ressources Humaines et Relations Sociales

Délibération n° 2

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs – Créations de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant les avancements de grade et promotions internes, réorganisations de services, mobilités et départs à la retraite, ainsi que leurs remplacements, ou encore pour modifier le temps de travail, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité en procédant aux suppressions et créations des postes suivants :

Service	N° poste	Filière	Cat	Grade	Quotité de travail du poste	Motif de création
EHPAD LES BRUNEAUX	7.0.190	ADM	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	35 H	Mise en stage avant titularisation
EHPAD LES BRUNEAUX	7.0.191	ADM	B	REDACTEUR PRINCIPAL 2° CLASSE	35 H	Détachement dans la filière administrative à la suite d'une mobilité
EHPAD LES BRUNEAUX	7.0.192	ADM	A	ATTACHE	17H30	Recrutement à la Direction de l'EHPAD suite à mobilité externe
EHPAD LA VERRERIE	5.1.065	ADM	A	ATTACHE	17H30	Recrutement à la Direction de l'EHPAD suite à mobilité externe

* La demande de création pour mise en stage avant titularisation (n° poste 7.0.190) a été retirée car une réflexion est en cours.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** les créations d'emplois au tableau des effectifs de la collectivité telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus,
- **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les créations d'emplois au tableau des effectifs de la collectivité telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Firminy, le 16 septembre 2024

Le Président du C.C.A.S.,


Julien LUYA

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.